

RÉGLEMENTATION RELATIVE AU NOURRISSAGE D'ANIMAUX SAUVAGES

(CHEVREUILS, DINDONS, CANARDS, BERNACHES, ETC.)

SERVICE D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT



Dépliant produit par le Service d'urbanisme et d'environnement

259, rue L'Annonciation Sud

Rivière-Rouge QC J0T 1T0

Téléphone : 819 275-3202

Télécopieur : 819 275-3676

Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca

Site Web : riviere-rouge.ca

Ce document est produit qu'à titre informatif. En cas de contradiction entre celui-ci et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent. – Édition 2022



AYEZ LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX SAVAGES À COEUR

EN UN MOT :

Le nourrissage artificiel est une pratique qui peut s'avérer coûteuse. La personne qui s'y engage doit s'assurer qu'elle dispose du temps nécessaire et des moyens financiers lui permettant de poursuivre quotidiennement son action pendant plusieurs mois.

Ce sont des animaux sauvages et nous vous invitons à laisser la nature s'occuper d'eux. Nous déconseillons le nourrissage artificiel des cerfs en hiver à des fins de loisir.

Sources : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/>
<https://mffp.gouv.qc.ca/>

RÈGLEMENT NUMÉRO 208 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAVAGES



Vous devez savoir que selon le Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages :

- il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages sur les plans d'eau de la Ville.
- il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages dans les deux (2) périmètres urbains *(soit le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique et le centre-ville de Rivière-Rouge).
- il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages à une distance de moins de 100 mètres de tout chemin privé ou public et de tout plan d'eau. = Lorsque nous nous trouvons sur un chemin, nous ne devrions pas voir de mangeoires à chevreuil (auge).



Quiconque contrevient à l'une ou l'autre de ces dispositions ci-dessus commet une infraction et est passible d'une amende.

Pour une première infraction :

- Pour une personne physique : 300 \$ à 1 000 \$
- Pour une personne morale : 1 000 \$ à 2 000 \$

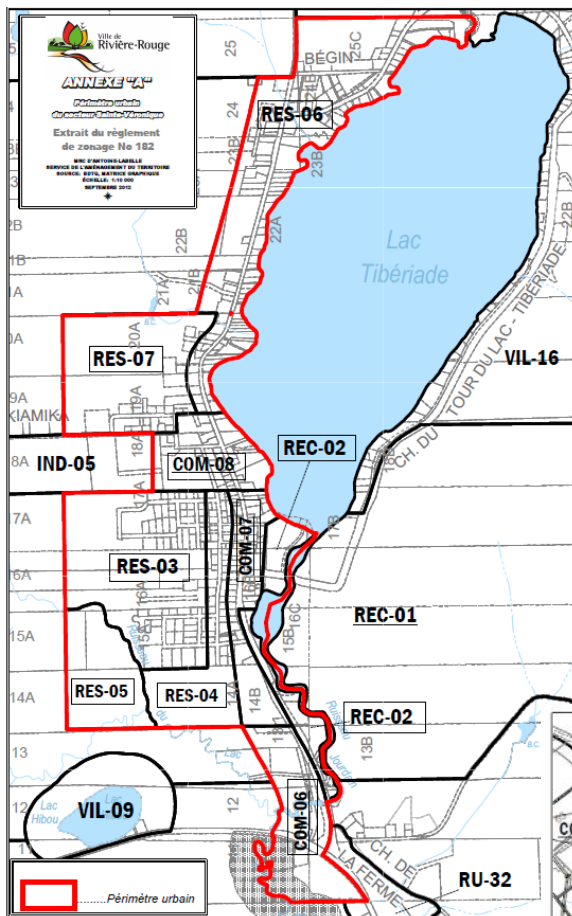
Pour une récidive :

- Pour une personne physique : 500 \$ à 2 000 \$
- Pour une personne morale : 2 000 \$ à 4 000 \$




* Le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique et le centre-ville de Rivière-Rouge

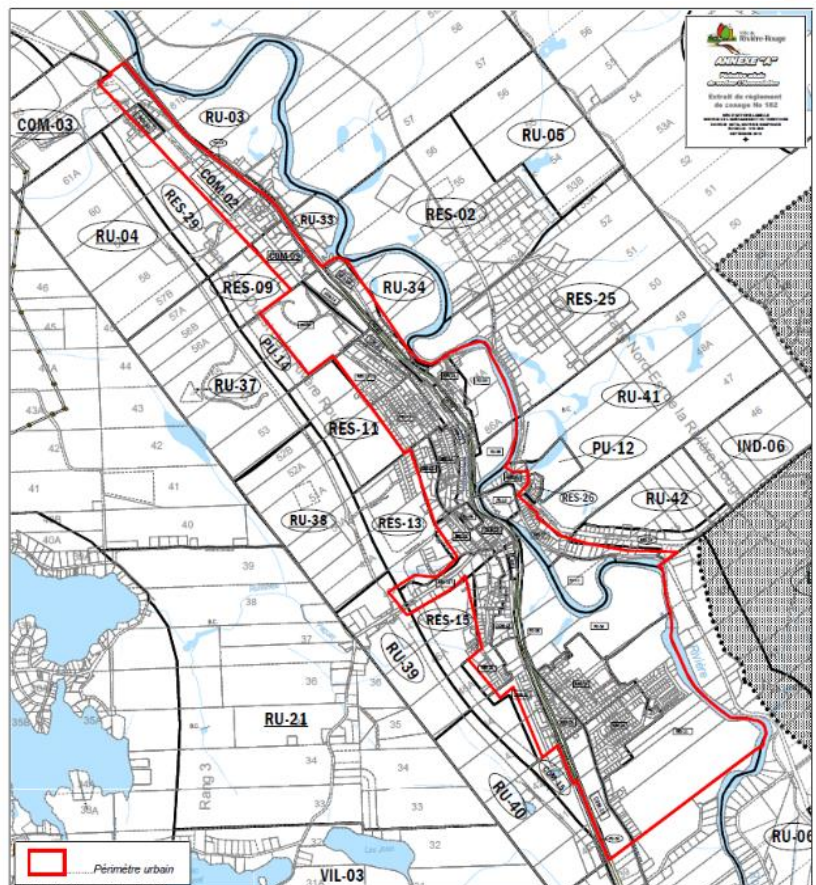
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE



Interdiction en tout temps de nourrir les animaux sauvages dans les deux (2) périmètres urbains.

Le périmètre urbain = 

CENTRE-VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE





L'ALIMENTATION NATURELLE DU CERF DE VIRGINIE (CHEVREUIL)

L'alimentation du cerf change progressivement avec l'arrivée de l'hiver. Durant la saison estivale, il se nourrit de plantes herbacées, de ramilles d'arbustes et de fruits. L'hiver, seules les ramilles d'arbres et d'arbustes demeurent disponibles. Ce changement d'alimentation s'accompagne d'une adaptation du système digestif qui permet au cerf d'augmenter sa digestion des fibres ligneuses.

Cette diète hivernale est certes riche en fibres, mais pauvre en protéines et en énergie. Pour compenser, les cerfs utilisent leurs réserves corporelles. Ils perdent ainsi entre 15 % et 30 % de leur poids pendant l'hiver. Par ailleurs, dans le but de réduire leurs dépenses d'énergie, une série de comportements sont adoptés dont :



- le regroupement des cerfs dans des aires d'hivernage (ravages) qui offrent abri et nourriture;
- l'entretien d'un réseau de sentiers qui facilitent leurs déplacements et diminuent les risques de prédation;
- la réduction du niveau d'activités (dont l'alimentation).

La quantité de neige au sol constitue le plus gros obstacle que les cerfs doivent surmonter. Lorsque l'enfoncement dans la neige atteint plus de 50 centimètres, leurs déplacements se font plus difficilement, ce qui limite l'accès aux sources de nourriture.

LA NOURRITURE À PROSCRIRE :

- Les fruits, certains légumes et les restes de table ne sont pas recommandés, puisqu'ils procurent peu d'énergie au cerf et peuvent causer des diarrhées et des ballonnements.
- Les grains purs (dont le maïs) sont riches en énergie, mais contiennent peu de fibres, ce qui peut entraîner une inflammation du rumen, maladie parfois mortelle pour le cerf.
- Bien que le fourrage ne soit pas nocif pour les cerfs, il comporte cependant certains désavantages.





LE NOURRISSAGE À DES FINS DE LOISIRS ET SES CONSÉQUENCES

Depuis plusieurs années, le nourrissage du chevreuil est devenu une pratique courante autant l'automne comme méthode de chasse que l'hiver par les résidents des campagnes et même des villes qui ont la chance d'habiter à proximité d'un ravage hivernal. Les chevreuils sont devenus des animaux familiers du paysage rural et périurbain. Afin de mieux les observer, plusieurs personnes s'adonnent au nourrissage hivernal des chevreuils à des fins de loisir. Bien que motivées par de bonnes intentions, elles ignorent parfois que les conséquences de cette pratique peuvent être négatives pour ces animaux.



Une nourriture inadéquate peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs. Un changement de diète trop drastique leur est aussi nuisible, car leur système digestif devient souvent inefficace. Ainsi, les cerfs peuvent mourir de faim, même s'ils ont le ventre plein.

Outre les problèmes de santé associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer d'autres conséquences, notamment :

- la rétention des cerfs dans des milieux moins favorables, en dehors des ravages;
- la déprédation (dommages à la propriété privée) près des sites d'alimentation, en particulier sur les terres agricoles et les vergers, sans oublier celle pouvant être causée aux arbustes ornementaux;
- l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route;
- la surutilisation de l'habitat du cerf au voisinage des sites d'alimentation par une trop grande concentration d'animaux;
- des maladies et des mortalités causées par la consommation d'aliments inadéquats;
- la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage : ingestion de nourriture contaminée par la salive, l'urine et les excréments;
- les activités de braconnage : le nourrissage facilite l'abattage des cerfs hors saison à courte distance avec des armes de petits calibres.

LES ACCIDENTS ROUTIERS

Au Québec, plusieurs accidents routiers sont causés par la faune et le chevreuil est en tête de liste. Les lieux de nourrissage poussent les cervidés à quitter leur habitat naturel et à s'aventurer sur la voie publique pour s'y rendre. Le nombre d'accidents routiers pourrait baisser sensiblement si les chevreuils restaient confinés dans leurs ravages.





LA TIQUE ET LA TRANSMISSION DE MALADIES

La maladie de Lyme est causée par la piqûre d'une tique infectée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*. Au Québec, la **tique à pattes noires** (*Ixodes scapularis*, ou tique du chevreuil) peut transmettre cette maladie. Les populations de cette espèce de tiques sont établies dans le sud du Québec. Le risque d'infection est en augmentation autant pour les animaux que pour les humains.



LES EFFETS CHEZ L'HUMAIN

- ☑ Période avant l'apparition des symptômes : de 3 à 30 jours.
- ☑ Symptômes : à la suite d'une piqûre de tique infectée, une rougeur atteignant plus de 5 centimètres peut se dessiner dans de 60 à 80 % des cas. La rougeur prend généralement la forme d'une cible, signe caractéristique de la maladie. De la fièvre, de la fatigue, des maux de tête, une raideur à la nuque ou des douleurs musculaires peuvent aussi être ressentis. Parfois, la maladie progresse vers une forme plus grave, susceptible de causer de l'arthrite ou de sérieux problèmes neurologiques ou cardiaques.
- ☑ Durée de la maladie : quelques jours, ou encore des années si elle n'est pas traitée et qu'elle progresse vers des manifestations plus graves.

COMMENT L'HUMAIN EST-IL CONTAMINÉ?

Au Québec, seule la piqûre d'une tique à pattes noires ou tique du chevreuil infectée peut transmettre la maladie de Lyme. Toutefois, le risque est faible si la tique reste accrochée à la peau moins de 24 heures. Il augmente si la tique y reste accrochée plus longtemps.

LA PRÉVENTION

Le chevreuil est un vecteur porteur de la maladie de Lyme et plus on rapproche la faune sauvage des humains, plus le risque de transmission de cette maladie augmente. Il est suggéré de garder les cerfs de Virginie à distance (une fois adulte, la tique à pattes noires a une préférence pour ces animaux afin d'achever sa maturation et de se reproduire).

La meilleure façon de ne pas attraper la maladie est de **prévenir les piqûres de tiques**. Si vous pratiquez des activités en forêt, dans les boisés ou dans les hautes herbes, il est conseillé de porter :

- des souliers fermés et un chapeau;
- un pantalon dont les extrémités sont insérées dans les chaussettes;
- un chandail à manches longues inséré dans les pantalons.

Source : www.mapaq.gouv.qc.ca